



DECLARATION DE CONFORMITE CE

Le fabricant,

DAVIDTS LIGHTING sprl - chaussée de Waterloo, 850-854 - B-1180 Bruxelles – Belgique
www.davidts.com - info@davidts.com
représenté par son gérant, M. Stéphane DAVIDTS,

atteste que cette déclaration de conformité CE est délivrée sous sa seule responsabilité et qu'elle appartient au luminaire décrit ci-après :

- référence : **XENA 1**
- code de fabrication numéro : **1691**
- groupe de la *Lighting Collection* : **Appliques murales avec spot,**

déclare que ce luminaire

- est conçu en classe I,
- est prévu pour être équipé d'une ampoule 12V diamètre 111mm (type AR111) MAXIMUM 50W,
- est construit avec des composants électriques conformes aux normes européennes en vigueur, et plus particulièrement :
 - les clips pour connecter la douille G53,
 - le transformateur compatible pour ampoule LED, référence LCI ET 3-60 C (12/240V),
 - le câble téflon 1x0,75mm²,
 - la patte pour y raccorder la terre, vissée à la patère de fixation murale,
 - les connexions intérieures,
 - les passe-fils nylon, silicone, téflon ou PVC,
- est décrit plus complètement (photos, dessin et données techniques) sur notre site internet,
- est livré avec une notice de montage, d'entretien et des conseils de sécurité, disponible sur notre site internet,
- est certifié conforme aux dispositions des directives européennes et plus précisément avec
 - **La Directive 2014/35/UE** - Matériel électrique,
 - **La Directive 2014/30/UE** - Compatibilité électromagnétique,
- est conçu et fabriqué exclusivement en nos ateliers situés à Bruxelles dans le respect des normes européennes de qualité et des normes de sécurité électrique et plus précisément en accord avec
 - **Les Normes EN-60.598** - Luminaires.

en conclusion,

notre luminaire est totalement apte à porter le marquage « CE ».

Pour Davidts Lighting sprl, son gérant M. Stéphane Davidts

Fait à Bruxelles, le 20 janvier 2014, date de la mise sur le marché de ce luminaire.